

Objet de la Délibération

Texte de la Délibération

N° 554

Érection d'un
monument aux
Morts pour la France

M. le Président rappelle au conseil qu'un Comité s'est constitué à
Lure en 1919, pour l'érection d'un monument aux Morts de la Grande
guerre, sous la présidence d'Honneur de M. Renault, ministre de la
Justice, ancien député de Lure, de M. le sous-Préfet, et du Maire.

Vu et approuvé. Voté le
20 septembre 1924. P. le Maire

à une réunion récente du comité, M. Guignon, notaire, Crivonnet, a fait
connaître que l'encadrement du comité s'élevait à plus de 60000 fr.

M. le Président soumet ensuite à l'assemblée le projet du monument
dressé pour le comité, par l'architecte Muller, Diplômé par le gouvernement
et le coût s'élevant à la somme de 80000 francs.

Il indique ensuite que l'emplacement choisi d'accord par la Com-
mission municipale et le comité a été fixé à l'extrémité de la Rue
de la Fond.

Le conseil

Vu l'exposé du Président

Le rapport du secrétaire du comité

Le projet de monument aux morts et l'emplacement choisi.

Les marchés faits par le comité.

Adopte le projet présenté par le comité et l'emplacement choisi.

Laisse au comité l'initiative et les soins de l'exécution.

Ouvre un crédit de 20000 fr. à titre de subvention de la Ville

Décide que cette somme sera inscrite au Budget additionnel
de 1924, et sera versée en deux fois à la caisse du comité, dès après
l'érection du monument.